

2009/1733 - PROGRAMMATION TEMPS SCOLAIRE PERISCOLAIRE SUR CEL - 2009/2010 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon a signé le 1^{er} février 2002 un Projet Educatif Local avec l'Etat (le Ministre Délégué de la Ville et le Ministre de l'Education Nationale sont signataires). Ce projet reçoit le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et de la Direction Régionale Jeunesse et Sports.

Ce Projet Educatif Local se décline sur les trois temps de l'enfant et mobilise le Contrat d'Objectifs et de Moyens, le Contrat Educatif Local, le Contrat Temps Libre et le Programme de Réussite Educative. Le rapport qui vous est présenté porte sur les temps scolaires et périscolaires liés au contrat d'objectifs et au Contrat Educatif Local.

Tous les éléments relatifs au Projet Educatif Lyonnais sont développés dans la brochure éditée fin 2006 et diffusée à l'ensemble des acteurs éducatifs : « de l'école... à la maison... le projet Educatif de Lyon 2001-2008 ».

L'année scolaire 2008-2009 a été caractérisée par la mise en œuvre des mesures prises par l'Education Nationale, et portant sur un calendrier scolaire homogène sur l'ensemble du territoire avec les points suivants :

- Un service enseignant impliquant une aide personnalisée en direction des enfants en difficulté,
- Un volet accompagnement éducatif présent dans les écoles situées dans les zones d'éducation prioritaire et l'ensemble des collèges,
- Des stages de remise à niveau pour les élèves de cm1 et cm2 pendant les vacances de février, printemps, été.

L'année 2009-2010, devrait permettre une meilleure articulation de ces dispositifs avec les actions de la Ville de Lyon au bénéfice des enfants et de leurs familles.

Par ailleurs, la démarche de Réussite Educative se poursuit sur les territoires suivants : le quartier Gerland (7^e), écoles Aristide Briand, collège Gabriel Rosset et le quartier Langlet- Santy (8^e), écoles Giono, collège Longchambon, ainsi que sur les autres territoires depuis 2005 : Pentes Croix-Rousse (1^{er}), Moncey (3^e), périmètre écoles Painlevé, collège Raoul Dufy ;

Guillotière (7^e), écoles Gilbert Dru et collèges Georges Clémenceau, Mermoz (8^e), et Duchère (9^e).

Les actions suivantes seront fléchées PRE avec des financements particuliers, versés par la Caisse des Ecoles : Ateliers langage, Ateliers Coup de pouce, Ateliers Alpha, Ateliers accompagnement à la scolarité spécifiques, lieux accueil parents. Les éléments financiers de ce programme sont donnés à titre indicatif. Ils seront validés par le Conseil Consultatif de la Caisse des écoles (CDE).

A - LE TEMPS SCOLAIRE

1 - Actions éducatives intégrées

Les actions transversales (projets de circonscription et projets RRS ou RAR), sont développées en priorité par la Ville et l'Inspection Académique : elles représentent 17 projets pour un montant de 34 208 €.

Comme l'année précédente, l'Inspection Académique du Rhône a souhaité mettre l'accent sur les projets artistiques et culturels :

➤ 38 classes à projets artistiques et culturels (CAPAC) sont financées en parité Ville - Education Nationale pour un montant total de 43 200€ (soit 21 600€ pour la Ville de Lyon). A noter, le nouveau projet proposé en partenariat avec la Villa Gillet, l'Education Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles et expérimenté sur 2008/2009 : la participation de 8 classes aux Assises Internationales du Roman ; projet de lecture /écriture en collaboration étroite avec un auteur contemporain pour un montant de 4 000 € inclus dans les 21 600 €.

➤ Les actions patrimoine favorisant une lecture citoyenne de la Ville et de sa dimension historique suscitent un intérêt constant : 15 écoles se sont engagées en partenariat avec le Musée Gadagne et les Archives Municipales sur le projet « Patrimoine et moi » favorisant la découverte patrimoniale de proximité. Une enveloppe de 6 900 € complète le suivi des professionnels de la Ville et de l'Education Nationale.

➤ De même, une démarche particulière de découverte historique, citoyenne et artistique de l'Hôtel de Ville est proposée à 9 classes de cycle 3 pour un montant de 3 150 €.

Les actions éducatives intégrées incluant 40 défis lecture et maths, liées au projet de chaque école, sont financées avec une priorité aux écoles situées en éducation prioritaire ou zone sensible et aux projets d'équipes pour un montant total de 77 175 €.

Le volume conséquent des actions d'éducation au développement durable (jardin d'école, tri des déchets,...) se confirme. Le tri sélectif, en lien avec les projets pédagogiques, poursuit sa mise en place dans toutes les écoles.

Soulignons que la Ville s'engage dans les projets d'échanges européens :

- 9 classes e_twinning avec la ville de Birmingham, Grande Bretagne.
- Projet « L'école est notre patrimoine » avec la Ville de Turin, Italie.
- Projet lié aux actions de prévention dans le cadre du projet Educatif avec Vechta, Allemagne.
- Un échange interclasse avec la Ville de Turin et un développement prévu avec une autre ville de l'Union Européenne sur la rentrée prochaine.

Au cours de l'année 2009/2010, la Ville va conduire avec quelques écoles la mise en œuvre du projet « Vélo » dans l'objectif d'un fort développement dès la rentrée 2010. Pour rappel, les axes transversaux de ce projet sont : la pratique physique du vélo en milieu urbain, l'éducation à la sécurité routière et le passage de l'APER (Attestation de Première Education à la Route, obligatoire pour les CM2) et la contribution aux politiques de développement durable.

Toutes ces actions bénéficient aussi de crédits d'autres services de la Ville et de l'investissement fort du personnel engagé dans les actions éducatives : Service médico-social de la Direction de l'Education, Service Animation Sportive de la Direction des Sports, Direction des Espaces Verts, Cap Canal, Services Educatifs des Musées et des Archives Municipales, Conservatoire de Lyon, Bibliothèques Municipales.

Depuis 2003, pour favoriser les actions à dominante scientifique, la Caisse des Ecoles a équipé progressivement toutes les circonscriptions de matériel scientifique à la disposition des écoles.

Afin de favoriser l'information en direction des parents, la mise en place de carnets de liaison, en partenariat avec l'Inspection Académique et la MAE, recouvre encore cette année la quasi-totalité des écoles élémentaires et des écoles maternelles : coût total engagé par la Ville : 21 000 €.

Rappelons qu'afin de favoriser la réalisation de ces projets en toute sécurité, la Ville de Lyon soutient la démarche d'assurance des équipes éducatives.

2 - Lieux accueil parents

28 lieux accueil parents ouvriront leurs portes dès le 1^{er} jour de la rentrée afin d'accueillir, informer, guider les parents dans leur connaissance de l'école et de tous ses acteurs.

15 de ces lieux sont financés dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

Soulignons qu'une charte de fonctionnement des lieux accueil parents a été travaillée entre les acteurs, afin de renforcer l'appui à la parentalité dans 55 écoles maternelles et élémentaires.

La dépense globale de 173 415 € (dont 91 437 € en PRE) représente le coût de fonctionnement et l'attribution de 8 heures de vacances par semaine pour chaque groupe scolaire engagé dans l'action.

3 – BCD

Le projet concernant les Assistants Techniques des Bibliothèques Centres Documentaires en partenariat avec l'Université Lyon 2, contenait des demandes précises sur deux points :

- Un projet d'école autour de la BCD ;
- Un projet périscolaire en école publique sur la mise en œuvre d'un ou plusieurs ateliers BCD sur la pause méridienne.

L'examen de ces projets avec l'Inspection Académique qui valide toute action sur le temps scolaire, a conduit à des autorisations différenciées en fonction des contenus.

En conséquence, 190 écoles dont 17 écoles privées, bénéficieront d'un volume d'intervention global de 1317 h/semaine pour une dépense globale à hauteur de 464 000 € de vacances.

4 - Classes transplantées

Depuis janvier 2003, la Ville de Lyon s'est engagée à permettre à chaque enfant d'élémentaire de partir au moins 1 fois en classe transplantée.

3 possibilités sont offertes aux enseignants :

- 2 jours en classe sciences sur le site de l'école Pasteur en partenariat avec Ebulliscience (sans nuitée) ;
- 2 ou 3 jours sur la péniche du Val de Rhône ;
- 3 à 5 jours sur des séjours «libres», projet élaboré entièrement par l'enseignant et validé par l'Inspection Académique.

Un nouvel appel à projet sera envoyé aux écoles en septembre pour la période de janvier à juin 2010.

Pour la période de septembre 2009 à janvier 2010, sont accordées :

- 29 classes sciences, 750 enfants concernés pour un montant de prestation de 32 625 € ;
- 7 classes péniche pour 175 enfants concernés (dont 1 classe eau de 5 jours en partenariat avec le Grand Lyon et une classe de Poleymieux au Mont d'Or) pour un montant global de 38 250 € ;
- 27 classes séjours libres pour 725 enfants concernés et un montant de 113 200 €.

5 - Action Enfance Art et Langages

Enfance Art et Langages est un programme innovant, initié par la Ville de Lyon en partenariat avec les ministères de l'Education Nationale et de

la Culture, avec la volonté de faire de l'éducation artistique pour la petite enfance une priorité. Depuis 2003, 21 écoles maternelles se sont engagées dans ce projet innovant, en accueillant durant toute l'année scolaire un artiste en résidence au sein de l'école.

Le travail coopératif des artistes, des enseignants et des ATSEM expérimente la recherche de nouveaux langages et de nouvelles pédagogies pour favoriser le développement des jeunes enfants.

Le programme comporte trois axes :

- Résidences d'artistes dans des écoles maternelles ;
- Mission d'observation et d'analyse de ces résidences par une équipe de chercheurs IUFM-Lyon ;
- Espace de ressources et d'information ouvert aux partenaires et au public.

Le travail des chercheurs autour des résidences a permis d'aboutir à la rédaction de 4 rapports de recherche-actions conduites depuis 2004 et à la parution d'un bilan 2005-2008, synthèse de ces rapports. Une nouvelle étape de la recherche autour des résidences a débuté en 2008.

Dans cet esprit, les actions développées à partir de la rentrée scolaire 2009 concernent 8 écoles situées prioritairement dans les territoires sensibles, soit plus de 1100 enfants.

La subvention affectée par la Direction de l'Education sur ce projet géré par la Caisse des Ecoles s'élève à 151 250 €.

Soulignons l'implication de l'Etat par le contrat urbain de cohésion sociale à hauteur de 20 000 €, et par la Direction Régionale des affaires Culturelles de Rhône-Alpes à hauteur de 10 000€ (financement de la mise en ligne en 2009 d'un site web spécifique à l'éducation artistique et culturelle).

B - LE CONTRAT EDUCATIF LOCAL SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

1 - Un projet périscolaire dans chaque école

1.1 - Préambule

Les écoles maternelles et élémentaires ont construit un projet éducatif périscolaire à partir des axes prioritaires de leur projet d'école. En analysant l'état des lieux, elles ont défini leurs demandes concernant 4 types de fonctionnement :

- Les modes de garde : garderies du matin, garderies du soir ;
- Les études surveillées ;
- Les ateliers d'expression sur le temps de midi et / ou du soir ;
- Les ateliers d'accompagnement à la scolarité.

Depuis janvier 2008, une subvention est versée chaque année pour l'achat de matériel divers nécessaire au fonctionnement du périscolaire. Cette subvention varie en fonction du nombre de classes maternelles et élémentaires (40 € par classe élémentaire, 30 € par classe maternelle).

La référence périscolaire est assumée par les Directeurs d'écoles. Ils bâtissent le projet périscolaire de l'école, organisent l'inscription des enfants aux activités, et assurent la responsabilité du bon déroulement des séances. La rémunération est calculée sur la base d'une indemnité d'une surveillance d'étude, soit un montant global de 420 000 €.

1.2 - Modes de garde

➤ La Ville dans le cadre d'un budgétaire contraint et de l'évolution du temps scolaire de l'enfant, souhaite maintenir une réponse aux besoins de garde des parents : **3400 petits lyonnais** peuvent être accueillis le matin dès 7h50 ou 7h30, soit **128 garderies du matin**.

➤ Le soir, ce sont **6 000 enfants** qui bénéficient d'une garde au sein de l'école jusqu'à 17h45, soit **224 garderies du soir**.

1.3 - Etudes surveillées : aide à l'apprentissage des leçons

Dans les écoles situées sur les sites d'éducation prioritaire, les études surveillées ainsi que certains ateliers d'accompagnement à la scolarité sont pris en charge dans le cadre de l'accompagnement éducatif de l'Education Nationale.

Pour les autres écoles, les études surveillées sont maintenues, à hauteur des années précédentes : **2800 élèves de cycle 3** accueillis de 16h30 à 17h45 dans les **97 études surveillées**.

1.4 - Les ateliers d'expression

- **230 ateliers** d'expression sur le temps de midi pourront accueillir **3 500 enfants** pour des activités de détente avant la reprise des cours de l'après midi.

- **1.600 enfants** seront accueillis le soir jusqu'à 17h45 dans les écoles dans les **110 ateliers** de découvertes sportives, artistiques, culturelles et citoyennes.

-Par ailleurs, un budget de dépenses de proximité est prévu pour chaque centre de loisirs des Mercredis de Lyon, à raison de 150 euros par centre pour un total de **2 850 €**, sachant que **75 centres d'activités** fonctionnent, accueillant **3.000 enfants** tous les mercredis.

1.5 - Les ateliers d'accompagnement

Les ateliers langage en direction des enfants des écoles maternelles, favorisent la lutte contre l'illettrisme en permettant à des enfants de bénéficier d'activités de communication en petit groupe. Ces ateliers se construisent en

partenariat avec une structure associative du quartier. **25 ateliers langage** dont 18 en réussite éducative fonctionneront sur l'année 2008-2009 pour **200 enfants** concernés.

Les ateliers d'accompagnement individualisé «Coup de Pouce» et «Alpha» sont organisés en direction des élèves de cours préparatoire. En 2009/2010, **10 «Coup de Pouce Clé»** en PRE et **3 Alpha** (dont 1 en PRE) pour **65 enfants** concernés seront mis en place.

Les ateliers lecture/écriture sont destinés aux élèves des cours élémentaires et les élèves de cours moyens, en partenariat avec l'Université Lyon 2. **5 ateliers** seront animés par des étudiants pour **60 enfants** concernés.

11 ateliers d'accompagnement à la scolarité spécifiques seront mis en place dans le cadre du PRE.

Pour les autres écoles, les équipes d'enseignants prendront en charge les enfants repérés en difficulté dans le cadre de l'aide personnalisée.

1.6 - Actions spécifiques

➤ L'Internat La Farge, accueillant des enfants Lyonnais bénéficie d'une aide de 15 500 € au fonctionnement de son secteur périscolaire primaire.

➤ Enfin, soulignons que la Ville consolide la méthodologie d'intervention du Projet Educatif en s'appuyant sur trois associations qu'elle finance : les Francas (17 000 €) avec un renforcement de l'action « forums des enfants citoyens » sur les Droits de l'Enfant, le CREFE (15 000 €), la Jeunesse Au Plein Air (2 000 €).

2 - Les actions d'accompagnement scolaire et socio-éducatives dans le cadre du Contrat Educatif Local associatif

Les projets d'accompagnement scolaire et socio-éducatifs sont organisés par les associations dans le cadre des partenariats avec les écoles et les collèges. En 2009, la Ville et ses partenaires, DDJS, CAF, ACSE, Etat PRE cofinancent 118 actions pour un montant total de près de 550 000 €, dont la Ville de Lyon assure 29 %.

L'accompagnement à la scolarité s'inscrit dans le cadre des principes de la Charte Nationale d'Accompagnement à la Scolarité : il concerne 86 actions offrant près de 4 000 places au bénéfice des enfants de 6 à 16 ans. Les acteurs de cet accompagnement devront se situer en complémentarité et en articulation avec les dispositifs de l'Education Nationale, à savoir l'aide personnalisée et l'accompagnement éducatif pour tous les collégiens et pour les élèves du primaire situés sur les sites éducation prioritaire.

De plus 6 actions viennent compléter ces projets sur un axe parentalité.

26 actions socio-éducatives offrent plus de 2 600 places aux enfants des écoles et collèges dans des ateliers culturels, artistiques ou scientifiques.

Soulignons que le versement global de la Ville pour un montant de 196 470 € inclut la prise en charge des actions financées par la DDJS d'un montant de 38 550 € en contrepartie du versement de la recette correspondante (157 920 € Ville + 38 550 € DDJS).

Vu les avis émis par les 9 Conseils d'arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1- La programmation « Temps Scolaire Périscolaire » du Contrat Educatif Local pour l'année 2009-2010 est approuvée.

2- Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps Scolaire et Lieux Accueil Parents d'un montant de 178 843 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213.

3- Les subventions accordées pour les séjours classes transplantées seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

- **Péniches** : ligne de crédit 44441 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 38 250 €.

- **Projets séjours libres** : ligne de crédit 44440 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 113 200 €.

4- Les prestations Classes Science d'un montant de 32 625 €, comptabilisées dans les tableaux seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ligne de crédit 44439 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 611 - fonction 255.

5- Les subventions relatives au Temps Périscolaire d'un montant de 236 638 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 44436 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213, et après transfert de 39 350 € provenant de la ligne de crédit 44440 - programme PROJEDUC - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255.

6- Les subventions relatives au CEL associatif d'un montant de 196 470 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours (soit 157 920 € Ville + 38 550 € DRDJS), ligne de crédit 44436 - nature 6574 - fonction 213.

La recette correspondante liée au remboursement de la DRDJS d'un montant de 38 550 € sera imputée au programme PROJEDU - opération TEMPERI - ligne de crédit 44437 - nature 74718 - fonction 213.

7- Les vacances année scolaire 2009-2010 à verser sur le Temps Scolaire pour un montant de 509 698 € et sur le Temps Périscolaire pour un montant de 1 969 987 € seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL et sur l'exercice 2010 sous réserve du vote du budget au chapitre 012.

8- Les vacances décidées dans le cadre du Programme de Réussite Educative à hauteur de 118 249 € seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours au chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL et seront remboursées par la Caisse des Ecoles sur la base de justificatifs attestant le service fait.

Les recettes correspondantes au titre de la Réussite Educative seront imputées au programme PROJEDU - opération REDUCAT - ligne de crédit 44413 - nature 70874 - fonction 522.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL